



Mode de sélection féminin et masculin pour FestiGym et les championnats vaudois, romand et suisse 2009

Agrès Individuels

Edition novembre 2008

Attribution des points

A chaque concours vaudois (masters et championnat vaudois), les 50 premiers gymnastes recevront des points en fonction de leur rang. Le premier aura 50 points, le 2ème 49, le 3ème 48, etc...

• Festigym

Catégorie jeunesse :

Les 40 gymnastes ayant obtenus le plus grand nombre de points seront qualifiés. 10 « wildcards » seront attribuées aux sociétés n'ayant aucun gymnastes dans les 40 premiers.

Le meilleur résultat (points attribués) obtenu aux masters sera déterminant pour la qualification.

• Championnat vaudois

Catégorie jeunesse :

Les 50 gymnastes ayant obtenus le plus grand nombre de points seront qualifiés.

Le meilleur résultat (points attribués) obtenu aux masters sera déterminant pour la qualification.

Catégorie actifs/actives :

Les 50 gymnastes ayant obtenus le plus grand nombre de points seront qualifiés.

La somme des deux meilleurs résultats (points attribués) obtenus sur les trois masters sera déterminante pour la qualification.

Remarques : Pour les catégories dans lesquelles le quota n'est pas atteint (généralement C7 filles, CD, C4 à C7 garçons et CH), l'inscription est libre.



Mode de sélection féminin et masculin pour FestiGym et les championnats vaudois, romand et suisse 2009

Agrès Individuels

• Championnat romand

Catégorie jeunesse (C3 et C4) : nombre de gymnastes déterminé par l'URG.

Les gymnastes ayant obtenu le plus grand nombre de points seront qualifiés (nombre de qualifiés déterminé par les quotas de l'URG).

Le meilleur résultat (points attribués) obtenu aux masters sera déterminant pour la qualification.

Catégorie actifs/actives : nombre de gymnastes déterminé par l'URG.

Les gymnastes ayant obtenu le plus grand nombre de points seront qualifiés (nombre de qualifiés déterminé par les quotas de l'URG).

La somme des deux meilleurs résultats (points attribués) obtenus sur les trois masters sera déterminante pour la qualification.

En cas d'égalité de points, le/la gymnaste le/la mieux classé/e au championnat vaudois sera qualifié/e.

• Championnat suisse

Catégorie actifs/actives :

Pour les filles, 7 gymnastes (5 + 2 remplaçantes) sont qualifiées dans les catégories 5 à 7 et 6 (4 + 2 remplaçantes) pour la catégorie Dame.

Pour les garçons, les quotas sont réévalués chaque année, en fonction du nombre de participants au championnat cantonal de l'année précédente et en fonction des résultats obtenus au championnat suisse de l'année précédente.

Les gymnastes ayant obtenu le plus grand nombre de points seront qualifiés (nombre de qualifiés déterminé par les quotas).

La somme des trois meilleurs résultats (points attribués) obtenus sur les trois masters et le championnat vaudois sera déterminante pour la qualification.

En cas d'égalité de points, le/la gymnaste le/la mieux classé/e au championnat romand sera qualifié/e.

Pour toutes questions ou remarques, veuillez-vous adresser à Francis Gruet (francis.gruet@acvg.ch).